

# Index de l'égalité femmes-hommes chez Covéa

Édition 2024, au titre de 2023



# Index de l'égalité femmes-hommes chez Covéa : 92 points sur 100



**Avec 92 points sur 100\***, Covéa poursuit sa trajectoire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces 92 points se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Écart de rémunération	37/40
Indicateur N°2	Écart de taux d'augmentations individuelles	20/20
Indicateur N°3	Écart de taux de promotions	15/15
Indicateur N°4	% de femmes ayant bénéficié d'une augmentation après retour congé maternité	15/15
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

\* Cet index est calculé à titre informatif et volontaire dans un périmètre étendu au groupe Covéa.

L'action de Covéa s'inscrit dans la durée. Elle concerne l'ensemble des thématiques comprises, d'une part, dans l'accord Groupe relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'autre part, dans la politique diversité et inclusion du Groupe.

Ces engagements représentent deux marqueurs forts de la stratégie Notre Impact Sociétal déployée par Covéa.

La promotion professionnelle, la rémunération, la formation, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle ainsi que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sont autant de sujets portés avec détermination par les différents acteurs du Groupe. La sensibilisation et l'engagement du plus grand nombre permettent de mettre en œuvre ces leviers, en cohérence avec les valeurs mutualistes de Covéa.

**L'index UES Covéa s'élève quant à lui à 93 points. Il est en hausse de 5 points par rapport à l'édition 2023.**

Les 93 points de l'index UES Covéa se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Écart de rémunération	38/40
Indicateur N°2	Écart de taux d'augmentations individuelles	20/20
Indicateur N°3	Écart de taux de promotions	15/15
Indicateur N°4	% de femmes ayant bénéficié d'une augmentation après retour congé maternité	15/15
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

**L'index de l'entité Covéa D, qui ne fait pas partie de l'UES Covéa, s'élève à 80 points sur 85, soit 94 points sur 100. Il est en hausse de 5 points par rapport à l'édition 2023.**

Ces points se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Écart de rémunération	40/40
Indicateur N°2	Écart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10



Mutualiser nos forces,  
assurer l'avenir

**SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE**

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint Lazare - 75009 Paris

Retrouvez le @groupecovea sur les réseaux sociaux et sur [covea.com](http://covea.com)

